



Parents,

Les résultats et la très faible participation à l'enquête proposée en janvier ne permettait pas la mise en place d'un accueil pour le mercredi.

Dernièrement, quelques parents se sont «réveillés» tardivement pour répondre à ce questionnaire et l'éventuelle participation de l'Etat pour la mise en place d'un accueil pour le mercredi vient d'être annoncée. Ces deux points ont permis à la commune de réouvrir ce dossier.

Nous vous proposons un accueil pour le mercredi journée complète, encadré par Profession Sport et Loisirs selon les clauses suivantes.

- **Un minimum de 10 enfants scolarisés par mercredi est requis**
- **Horaires : 7 h 30 à 18 h 00**
- **Tarifs : 17,50 € la journée avec repas**
- **Modalité d'inscriptions : à l'année**
- **Les parents doivent s'engager sur un nombre minimum de mercredi par mois.**

C'est le nombre d'enfants inscrits (engagement des parents) qui permettra la mise en place ou non d'un accueil du mercredi à partir de septembre 2018. La confirmation vous sera donnée le 7 juillet.

Dès aujourd'hui, nous vous demandons de remplir l'inscription simplifiée ci-dessous pour vos enfants. (avant le *6 juillet dernier délai*), de la rapporter à la mairie ou à l'école ou de la renvoyer par mail à : mairiedemorre@wanadoo.fr. Les parents qui avaient répondu favorablement à l'enquête de janvier doivent confirmer leurs demandes.

Marie-Christine Martinet
Adjointe au Maire

Nom du responsable de l'enfant	
Prénom du responsable de l'enfant	
N° de téléphone :	
N° de téléphone :	
adresse mail	

Nom de l'enfant		Prénom	
Nom de l'enfant		Prénom	
Nom de l'enfant		Prénom	

Je m'engage sur un nombre de mercredi par mois

cocher la case

Septembre	1	2	3	4
Octobre	1	2	3	4
Novembre	1	2	3	4
Décembre	1	2	3	4
Janvier	1	2	3	4
Février	1	2	3	4
Mars	1	2	3	4
Avril	1	2	3	4
Mai	1	2	3	4
Juin	1	2	3	4
Juillet	1			

Avez-vous d'autres suggestions ?

--

Signature du responsable

--